



-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

**ARRÊTÉ DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU PLU DE LA COMMUNE D'AUBERCHICOURT**

Arrêté n° 2023/11/15-01 du 15 novembre 2023 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme de la commune d'Auberchicourt.

Madame Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme

Vu le code de l'environnement

Vu la délibération en date du 22 septembre 2022 du conseil municipal arrêtant la modification du plan local d'urbanisme

Vu la délibération en date du 26 septembre 2023 du conseil municipal décidant de suivre l'avis de la MRAE et de ne pas réaliser d'étude environnementale.

Vu l'ordonnance en date du 25/10/2023 de M. le président du tribunal administratif de Lille désignant Madame Annie DEHEUL commissaire enquêtrice, et Monsieur Daniel CIAN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Vu les pièces du dossier soumises à enquête publique

ARRETE :

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de modification du plan local d'urbanisme arrêté de la commune d'Auberchicourt, pour une durée de 40 jours à compter du 18 décembre 2023 et jusqu'au 26 janvier 2024.

Article 2 :

A l'issue de la présente enquête publique, le Maire et le conseil municipal examinent les observations figurant au dossier d'enquête, en tenant compte des conclusions de Madame la commissaire enquêtrice.

Si les observations sont ponctuelles, les modifications seront du ressort du Conseil Municipal.

Si les observations sont substantielles, il sera nécessaire de consulter préalablement les représentants des services de l'Etat associés à la procédure.

Si les observations portent atteinte à l'économie générale du PADD, une enquête publique complémentaire devra avoir lieu, et le PLU pourra faire l'objet d'un nouvel arrêté.

Article 3 :

Madame Annie DEHEUL, domiciliée, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Lille et Monsieur Daniel CIAN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 4 :

Le dossier de projet de PLU, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie d'Auberchicourt, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, pendant la durée de l'enquête

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Place Suzanne Lanoy – BP 10 – 59165 Auberchicourt

Ou à l'adresse électronique suivante : plumodif.auberchicourt@gmail.com

Article 5 :

Madame la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie

Le 18 décembre 2023, de 9 à 12 heures.

Le 03 Janvier 2024, de 9 à 12 heures.

Le 20 janvier 2024, de 9 à 12 heures.

Le 26 janvier 2024, de 14 à 17 heures.

Article 6 :

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées pourront sur demande et à leur frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 7 :

Dans le cadre du présent dossier de PLU, un dossier comprenant les informations se rapportant au projet est consultable en mairie.

Article 8 :

Les personnes responsables du projet auprès desquelles les informations peuvent être demandées sont :

Madame le Maire d'Auberchicourt

Monsieur SZATAN adjoint

Madame PELLERIN (Dgs)

Article 9 :

La commune dispose d'un site internet sur lequel les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées : www.auberchicourt.fr

Article 10 :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête, cet arrêté :

Sur le panneau de la mairie

Sur le site internet de la commune

Sur le panneau d'affichage électronique de la commune (Place Suzanne Lanoy)

Une publication sera assurée sur le média Panneau Pocket de la commune,

Une parution dans le bulletin communal.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux (L'observateur du Cambrésis et la voix du nord) diffusés dans le Département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours avant le début de l'enquête.

Article 11 :

A l'issue de l'enquête le registre sera clos par Madame la commissaire enquêtrice.

Article 12 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet du département du Nord
- M. le sous-préfet chargé de l'arrondissement de Douai
- M. le Président du Tribunal Administratif
- Madame la Commissaire Enquêtrice

Fait à Auberchicourt le 15 novembre 2023

Madame le Maire,

MH LEROY

